

BAREME DES HONORAIRES

Montants TTC (TVA à 20%) – Barème valable à compter du 01/09/2023

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente

Pour les biens d'une valeur de	Montant des Honoraires TTC
Inférieur à 200 000€	Forfait de 10 000€
Entre 200 000€ et 500 000€	6%
Supérieur à 500 000€	5%

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sur le même barème que celui précisé ci-dessus et calculés sur le prix net vendeur

LOCATION VIDE ET MEUBLÉE

Montant des Honoraires T.T.C	
Honoraires Locataire	
Honoraires de location	10 € par m ²
Honoraires Etat des lieux	3 € par m ²
Honoraires Propriétaire	
Honoraires de location	8% du loyer HC annuel

IMMOBILIER ENTREPRISES & COMMERCE

LOCATION

Les honoraires sont fixés à 30% HT du loyer HT Hors Charges à partager par moitié entre le bailleur et le locataire avec un minimum de 3 000€ TTC.

CESSION DE FOND DE COMMERCE

Les honoraires sont fixés à 10%TTC du montant de la cession à partager par moitié entre le cédant et le cessionnaire avec un minimum de 6 500€ TTC.